



Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 mars 2015

Le conseil d'administration de l'EFR s'est réuni le jeudi 26 mars 2015 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h30.

Membres du CA présents ou représentés (12)

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Pascal GOSSELIN) ;
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études à l'EPHE ;
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par Mme Pascal MARTY) ;
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
M. Michaël GASPERONI, représentant élu des membres de l'EFR ;
M. Stéphane GIOANNI, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (pouvoir à M. Stéphane GIOANNI) ;
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL (représenté par M. André VAUCHEZ).

Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
Mme Annie COISY, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
M. François DUMASY, directeur des études, EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Membres absents

- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Philippe LEVILLAIN ;
M. Pascal LE DEUNFF, sous-directeur de la recherche et des échanges scientifiques, représentant du ministre des affaires étrangères et du développement international.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier de l'exercice 2014 ;
4. Création du comité technique d'établissement public (décret n° 2011-184 du 15 février 2011) ;
5. Création de la commission paritaire d'établissement (décret n° 99-272 du 6 avril 1999) ;
6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
7. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne la mise à jour sur l'état d'avancement du contrat collectif du personnel local. Le projet initial qui était de privilégier les débuts de carrière, de se détacher du système de rémunération basé sur celui de la fonction publique italienne ainsi que de proposer des cadences d'échelon plus rapprochées n'a pas complètement abouti. La nouveauté la plus importante a été l'introduction du salaire à l'ancienneté. Cette augmentation due à l'ancienneté travaillée au sein de l'EFR sera réévaluée tous les trois ans. Lors du prochain conseil d'administration, le 30 juin, sera proposé un document récapitulant le coût des avancements pour les personnels ayant au moins trois ans d'ancienneté (proportionnel au niveau de qualification). Par ailleurs, ce document récapitulera l'augmentation convenue de 2 % sur les salaires (égale pour tous les personnels, quel que soit le niveau de rémunération).

Le président du conseil d'administration demande si ces augmentations ont été prévues au budget 2015. Il est répondu par la négative. Une mise à jour sera faite à travers une décision budgétaire modificative, elle aussi présentée comme point à l'ordre du jour au conseil d'administration de juin 2015.

Roland Étienne demande si le salaire d'ancienneté est prévu au niveau national. L'agent comptable répond que cette mesure est locale, pour le personnel de l'EFR uniquement.

Le deuxième point d'information concerne l'annonce du départ à la retraite de la responsable de la bibliothèque, Mme Annie Coisy, affectée à l'EFR depuis le 1^{er} octobre 2011. La retraite prendra effet le 1^{er} octobre 2015. Le poste a été mis au mouvement des conservateurs. Vingt-quatre candidatures ont été reçues, et six personnes ont été auditionnées. Le candidat retenu est M. Clément Pieyre, 34 ans, archiviste-paléographe, conservateur, actuellement responsable de la bibliothèque de la Cour de cassation.

Le troisième point d'information concerne le versement du bonus contractuel. Il est demandé au représentant du ministère s'il sera versé pour l'EFR, une autre EFE (la Casa de Velázquez) ayant déjà reçu le versement. Le représentant du ministère répond qu'il va se renseigner. Le principe a été acté, le bonus devrait être versé.

Le quatrième point concerne le projet de location de l'espace d'une partie du bâtiment de la place Navone au bar attenant. Le contrat a été signé mais la surintendance aux biens architecturaux a annoncé qu'elle émettrait un avis défavorable au projet. La directrice de l'EFR va prendre un rendez-vous avec la nouvelle surintendante. L'avis de la surintendance est officieux, et la lettre n'a pas encore été reçue. Les façades ont été respectées, mais il y a une opposition de principe à une location à un bar et le droit de regard de la surintendance semble porter sur l'ensemble de l'immeuble car l'EFR est un organisme public occupant un édifice vieux de plus de 50 ans. Le conseil d'administration sera tenu informé de l'évolution du dossier.

3. Compte financier de l'exercice 2014

En 2014, les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à 7.558.411 €, recettes légèrement supérieures aux prévisions. Les dépenses ont été effectivement réalisées en deçà des prévisions (7.602.424 €). Le résultat est donc le suivant : excédent de fonctionnement de 193.312 € et déficit d'investissement de 237.326 €.

En fonctionnement :

- Les recettes :

La subvention de la tutelle, s'élevant à 6.183.305 €, est consacrée majoritairement à la rémunération des fonctionnaires (3.254.000 €), le solde (2.929.305 €) couvrant les charges de personnel de droit italien et de fonctionnement courant.

On constate d'autres recettes s'élevant à 418.101,36 €, soit 47,37 % d'augmentation par rapport à 2013. Il s'agit de dotations de la Fondation Del Duca, de l'ANR, du CNRS, d'université française et de mécènes.

Les ressources propres atteignent 698.578 € en 2014, soit 9,23 % du total des recettes de fonctionnement. Elles proviennent principalement de la vente de livres. Les autres ressources propres sont constituées, entre autres, de la location des chambres du bâtiment de place Navone (251.521 €).

La recherche représente 41 % des recettes, par destination.

- Les charges de fonctionnement :

Le montant total des charges de fonctionnement s'élève à 7.365.098 €. Elles se composent comme suit :

- Le personnel : les charges relatives au personnel sont réparties comme suit : 43,25 % pour le personnel de statut métropolitain, 19,40 % pour le personnel de contrat italien et 2,52 % pour les vacances ;
- Les charges de l'activité scientifique (charges liées à la bibliothèque, à la formation) et de la recherche (missions, etc.) ;
- les charges de fonctionnement général : il s'agit de charges d'infrastructure, de maintenance, d'informatique, d'administration et de gestion. En 2014, les dépenses s'élèvent à 675.484 € contre 643.068 € l'année précédente, soit une hausse de 5 % après une baisse en 2013 de 14 %.

En investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 237.325,93 € ; elles sont inférieures de 44.014 € par rapport au budget initialement prévu. Les opérations ont été menées selon la programmation initiale ; seuls les travaux de place Navone ont été reportés au premier semestre 2015 en raison de l'achèvement de l'étude de faisabilité en novembre 2014. Compte tenu du résultat excédentaire de 193.312,32 €,

l'établissement génère une capacité d'autofinancement de 324.712,84 € plus élevée que les dépenses d'investissement. Le surplus de 88.486,91 € se traduit par un apport au fonds de roulement.

Des travaux d'éclairage ont été réalisés au Palais Farnèse ainsi que l'installation du paratonnerre.

Le fonds de roulement est passé de 1.797.385 € au 31.12.2013 à 1.885.872 € au 31.12.2014. En 2014, l'apport a été de 88.487 €.

L'économie importante a été réalisée dans les salaires des personnels métropolitains. Par ailleurs, les charges, d'énergie notamment, ont baissé. Les travaux à prévoir pour la rénovation des façades du palais Farnèse auront un montant très élevé. Un concours de l'ambassade et une subvention particulière seront nécessaires car le fonds de roulement ne suffira pas à couvrir les frais.

Le président du Conseil d'administration demande si le compte financier a été transmis au ministère. Le document a été transmis le 5 mars 2015.

Alain Tallon fait part à l'assemblée de sa crainte de voir les ressources des établissements d'enseignement supérieur diminuer par une baisse des dotations, ce qui impliquerait pour les universités la nécessité de puiser dans leurs fonds de roulement. Par ailleurs, il fait mention du retard des notifications d'attribution de subvention pour l'année en cours, non reçues à ce jour et en déplore les conséquences, à savoir le manque de visibilité dans le pilotage des ressources.

Le compte financier de l'année 2014 est approuvé à l'unanimité.

4. Création du comité technique d'établissement public (décret n° 2011-184 du 15 février 2011).

Les modalités de représentation au comité technique ayant été changées en 2011, le Conseil d'administration installe le nouveau comité technique. Il est par ailleurs fait état de la composition du comité technique suite aux élections du 2 décembre 2014.

5. Création de la commission paritaire d'établissement (décret n° 99-272 du 6 avril 1999).

Suite aux élections organisées le 2 décembre 2014, une commission paritaire d'établissement pour étudier les carrières des personnels ITRF de catégorie A a été créée.

À propos des personnels, il est fait part au conseil d'administration des nouveaux membres nommés à compter de la rentrée 2015. Marie-Adeline Le Guennec, Florent Coste, Cesare Santus et Marie-Claire Ferriès. Sur 65 dossiers déposés, 27 personnes ont été auditionnées. Les candidatures étaient d'un haut niveau. Toutefois, la question des profils des membres à recruter est posée. L'EFR n'est pas un institut d'études avancées et conserve sa vocation de formation.

Par ailleurs, un candidat luxembourgeois avait été proposé par le Fonds national de la recherche, au titre du poste de membre à titre étranger, mais la candidature n'a pas été retenue. Le projet de recherche du candidat n'avait pas de lien avec l'EFR.

Roland Étienne demande quels sont les projets de recherche des candidats retenus.

Marie-Adeline Le Guennec travaille sur "L'accueil des gens de passage dans le monde romain"; les recherches de Florent Coste portent sur le sujet suivant : "Pour une histoire italienne de la langue française au Moyen Âge"; et celles de Cesare Santus sur "Le catholicisme trident à l'épreuve de l'Orient". Le maître de conférences, Marie-Claire Ferriès, qui prépare son habilitation à diriger des recherches travaille, quant à elle, sur "Le sénat romain des guerres civiles (49-28 av. J.-C.)".

6. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration.

La liste des conventions est approuvée à l'unanimité.

La directrice fait noter à l'assemblée la convention de création du comité des directeurs en date du 20 janvier 2015 qui permet au directeur qui en a la présidence de parler au nom des cinq écoles françaises à l'étranger avec l'accord de ses collègues. Au moins trois réunions par an sont prévues. Sur la mise au point du réseau des EFE, la direction de la communication du ministère (DELCOM) a proposé des logos-ombrelles à apposer à côté du logo de chacune des EFE, mais les propositions ne paraissent pas abouties en l'état.

Une réunion du comité des directeurs est prévue au Caire au mois de mai. Il y sera entre autres questions de la mutualisation de la tâche de la diffusion des publications des EFE.

7. Questions diverses

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 30 juin, à Rome.

Pour les conseils se tenant à Paris, M. Michel Zink, secrétaire perpétuel de l'AIBL, a proposé qu'ils puissent avoir lieu dans les salons de l'AIBL.

La séance est close à 16h10.